

Collège: création d'une heure hebdomadaire de renforcement en français ou maths en 6e

(AFP) -

Le ministre de l'Education, Pap Ndiaye, a annoncé mercredi la création d'une heure par semaine de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en 6e, assurée par des enseignants d'école élémentaire, dans le cadre d'un ensemble de mesures pour les classes de CM1, CM2 et 6e.

"Nous allons mettre en place une réforme de la classe de 6e, qui passe notamment par deux choses très importantes. La première, c'est la création d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, par petits groupes, selon le niveau des élèves", a indiqué Pap Ndiaye sur BFMTV.

"Cet enseignement d'une heure par semaine sera assuré par des professeurs des écoles, qui viennent de l'école élémentaire", a-t-il ajouté.

Pap Ndiaye a souligné que cette mesure allait permettre "un agrafage meilleur entre le primaire et le secondaire". "C'est très nouveau bien entendu dans l'Education nationale de faire intervenir des professeurs des écoles (...) dans le collège", a-t-il dit.

Chaque élève bénéficiera de cette heure hebdomadaire, a précisé le ministère dans un communiqué. Elle est notamment inspirée d'un dispositif de "6e tremplin" expérimenté cette année dans plusieurs collèges de l'académie d'Amiens, où des professeurs des écoles vont aider des élèves de 6e en difficulté.

Deuxième mesure pour la 6e, Pap Ndiaye a annoncé que "Devoirs faits" y serait rendu obligatoire.

Mis en place en 2017, ce dispositif, qui permet aux élèves de faire leurs devoirs au collège, vise à alléger le travail scolaire pour contrer les inégalités à la maison, pour ceux qui le souhaitent.

Le collège "est la priorité, parce que nous avons des évaluations à l'entrée en 6e qui sont problématiques", a expliqué Pap Ndiaye.

A l'entrée en 6e, 27% des élèves n'ont pas le niveau attendu en français et près d'un tiers en mathématiques, selon les résultats des dernières évaluations nationales publiées par le ministère.

Face à ce constat, le ministre a aussi annoncé mercredi des mesures pour les classes de CM1 et CM2, "relatives à des choses classiques, à la dictée, à la conjugaison" notamment.

Des recommandations pédagogiques seront adressées aux enseignants de CM1 et CM2 et inspecteurs dès ce mois de janvier, concernant la pratique régulière de la dictée, la pratique quotidienne de la rédaction ou la régularité du calcul mental, précise le communiqué.

Par ailleurs, à partir de la rentrée 2023, les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques pour donner des repères aux enseignants.

Une concertation sera en outre engagée dans les prochaines semaines avec l'ensemble de la communauté éducative sur l'évolution des classes de 5e, de 4e et de 3e. Elle pourra "porter sur les modalités d'évaluation", et "le diplôme national du brevet sera révisé s'il le faut", indique le communiqué.

Afp le 04 janv. 23 à 11 40.

